

Académie de Dijon

Certification complémentaire français langue seconde (FLS) - session 2021

Rapport du jury

L'examen de la certification complémentaire permet à des enseignants de valider des compétences professionnelles particulières ne relevant pas du champ des concours de recrutement. Il permet ainsi de constituer un vivier d'enseignants-ressources dans des domaines qui ne relèvent pas des disciplines académiques ordinaires.

La réussite à cet examen atteste que l'enseignant maîtrise des compétences transversales, didactiques et pédagogiques qui le rendent apte à enseigner à des élèves allophones au sein d'un dispositif spécifique (UPE2A, plateforme, intervenants itinérants) ou à défaut à accompagner leur scolarisation, en classe ordinaire ou dans le cadre d'un module de soutien en FLS.

Références

- circulaire relative à la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés (EANA) - NOR : REDE1236612C - n° 2012-141 du 2-10-2012 - RED - DGESCO A1-1 ;
- note de service n° 2019-104 du 16-7-2019, parue au BO n°30 du 25 juillet 2019

1. Composition du jury :

Présidente : Madame Célia ALEXANDER, IA-IPR de lettres.

Vice-Président : Monsieur Philippe JACQUIN, IEN EG dominante lettres, inspecteur responsable du centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV)

Membres du jury :

Monsieur Samir BAJRIĆ, professeur de linguistique, directeur du master sciences du langage, université de Bourgogne

Monsieur Patrice ROYER, inspecteur de l'éducation nationale – circonscription Dijon Nord ; en charge de la scolarisation des élèves allophones du premier degré en Côte-d'Or

Madame Catherine COMPIGNIE, professeure des écoles, en charge de l'enseignement itinérant de FLS, département de l'Yonne (89)

Madame Sandrine MAHEU, professeure de lettres modernes, en charge de la scolarisation des élèves allophones au sein de l'UPE2A du collège Saint-Exupéry de Mâcon ;

2. Evolution des effectifs inscrits : tendance à la baisse confirmée

Après une augmentation régulière depuis 2017, le nombre des candidats avait diminué à la session 2020, passant de 31 en 2019, à 22. Or 14 candidats étaient inscrits à la session 2021. La tendance baissière s'est donc sensiblement accentuée. La situation sanitaire peut expliquer pour une part l'évolution récente mais il conviendra de relancer la publicité faite autour de l'examen. La question de l'accompagnement des candidats doit également faire l'objet d'un effort d'attention.

- a. Le nombre de candidats du 1er degré est fluctuant : de 6 en 2017 à 2 en 2018, il était passé à 10 à la session 2019 soit un tiers de l'effectif total, puis à 6 à la session 2020, soit un quart de l'effectif total. En 2021, 3 candidates seulement sur 14 inscrits représentaient le 1^{er} degré (une quatrième PE figurait mais au titre d'une affectation en SEGPA).
- b. Pour le second degré, 21 candidats en 2019 et 17 en 2020. En 2021, 11 candidats étaient issus d'établissements du second degré (7 collèges, 4 lycées), soit 10 professeurs certifiés plus une PE affectée en collège.
- c. En 2020, un nombre important d'absents était pointé : 5 sur 22 dont 3 du 2nd degré. En 2021, 4 candidats sur 14 ont renoncé à se présenter (1 école, 2 collèges, 1 lycée). Le taux global d'abandon est passé de 22,7% à 28,6%.

3. Origine des candidats : des disparités

- a. La Côte-d'Or et la Saône-et-Loire étaient les départements les plus représentés à la session 2019. L'Yonne et la Saône-et-Loire toujours, les plus représentés en 2020. La remarque reste partiellement vraie pour la session 2021 : 7 candidats pour la Saône-et-Loire, 4 pour la Côte-d'Or, 3 seulement pour l'Yonne. La Nièvre n'était pas représentée.
- b. Le constat d'une moindre dispersion des candidatures en Côte-d'Or demeure : les 4 relevées sont de Dijon. Dans l'Yonne et en Saône-et-Loire, c'est l'inverse les candidatures viennent toutes d'établissements différents : Auxerre, Avallon, Migennes d'une part, Autun, Chalon, Cluny, Cuiseaux, Gueugnon, Mâcon d'autre part.
- c. **Profil « métier » des candidats : déséquilibre entre les sexes et les degrés.**

A la session 2021, 3 hommes étaient inscrits pour 14 candidats. En 2020, 4 hommes inscrits pour 22 candidats, 5 sur 31 à la session 2019. Il est probable que la différence de genre reflète la féminisation forte des corps enseignants. En l'état des effectifs, difficile d'analyser plus avant.

Premier degré :

3 professeures des écoles dont une ne s'est pas présentée à la session 2021. Les deux présentes, en charge d'UPE2A.

Pour mémoire en 2020 : 3 professeures des écoles sur 6 candidats du 1^{er} degré étaient en charge de la scolarisation d'élèves allophones au sein d'UPE2A.

Second degré :

4 professeurs de lettres modernes ; 3 professeurs de langue vivante (allemand, portugais, russe) ; 1 professeur d'histoire-géographie ; 1 de mathématiques ; 1 professeur d'EPS.

Rattachée à cet effectif une professeure des écoles affectée en SEGPA, qui enseigne donc en collège.

d. **Résultats :**

	1er degré	2 nd degré
Inscrits	3	11*
Présents	2	08
Admis	2	04
Notes	16 à 18	6 à 14
<i>Rappel session 2019</i>	<i>8 à 18</i>	<i>6 à 17</i>
<i>Rappel session 2020</i>	<i>8 à 18</i>	<i>5 à 17</i>

*dont une PE affectée en collège/SEGPA

6 candidats sur les 10 présents ont été déclarés admis soit un taux de réussite de 60% (61% en 2020). Ce taux était passé de 77,8% en 2018 à 61,3 % en 2019, taux inférieur à celui de la session 2017 qui était de 64,3 %.

Toutefois, compte tenu de l'instabilité des effectifs engagés, et de leur baisse sensible pour la session 2021, il convient de relativiser ces variations dans un sens ou un autre. De même pour la signification cette fois des différences entre les deux degrés ou entre les départements.

4. Conseils aux futurs candidats

41. Renoncer à renoncer

Dans l'académie de Dijon, existe un fort besoin de renforcer le vivier de professeurs en capacité d'intervenir dans le champ du FLS et de la prise en charge scolaire des élèves allophones nouvellement arrivés. L'un ou l'autre des deux arguments quantitatif ou qualitatif peuvent être développés aujourd'hui. Le moment est en effet caractérisé soit par une augmentation progressive du nombre global des enfants à scolariser, soit par une modification sensible du profil de ces enfants. La réalité est peut-être dans l'addition des deux car la situation sanitaire observée au cours des deux années scolaires qui viennent de s'écouler a brouillé la perception des charges de notre académie. Avant 2019, les enquêtes nationales de la DEPP montraient une augmentation régulière des effectifs à scolariser à l'école, au collège et au lycée. A ce seul titre, le besoin d'élargir le vivier-ressource pourrait être défendu : nécessité de pourvoir à la charge supplémentaire en même temps que de prévoir le remplacement des enseignants laissant leur poste pour quelque raison que ce soit. Toutefois les crises internationales n'ont pas pour seul effet d'accroître les flux migratoires. La violence de ces crises pèse autrement sur la scolarisation des enfants. Le nombre d'entre eux qui arrivent en France après un parcours de vie qui n'a pas pu faire place aux apprentissages dus à leur âge, augmente. Ainsi la charge pédagogique augmente-t-elle également de manière qualitative. Et d'autant plus sensiblement que par « enfants », il convient de comprendre de plus en plus souvent des adolescents voire de jeunes adultes qui n'ont pas été scolarisés antérieurement (NSA) ou seulement de manière épisodique et peu intensive (PSA). Notre académie a donc un réel besoin d'identifier des enseignants dont la qualification professionnelle peut être validée à un fort niveau de compétences, synonyme de spécialisation au double point de vue du FLS (didactique, pédagogie, différenciation, interculturalité) et du suivi individualisé du parcours scolaire (positionnement, inclusion).

L'académie de Dijon ne peut que se réjouir de l'intérêt porté à l'examen de certification par les 14 professeurs inscrits à la session 2021. Elle se félicite encore plus du projet d'engagement de ces professeurs au service d'élèves dont les besoins particuliers réclament un effort intense et singulier. Notre académie a besoin de cet intérêt professionnel et de cette envie de le concrétiser. Cependant, la certification complémentaire ne peut pas se limiter à reconnaître un engagement encore moins un simple projet. Elle a vocation à valider une compétence spécifique. Quatre professeurs n'ont pas été reçus à la session 2021. Cela ne signifie pas que le jury n'a pas reconnu en eux de belles qualités professionnelles, éventuellement de l'expérience dans la prise en charge d'élèves allophones. Le sens à donner à ces résultats dont le jury comprend qu'ils aient pu apparaître comme décevants, n'est pas celui d'une sanction mais bien celui d'une invitation à persévérer. Il s'agit à la fois d'élargir le champ des compétences et de hausser le niveau de maîtrise. Pour l'un des quatre au moins, le seuil d'admission était très proche.

Il est important de souligner que toutes les décisions du jury ont été prises à l'unanimité. Les notes attribuées l'ont été, dans un souci de positionnement, avec la volonté bienveillante d'indiquer aux candidats en particulier refusés, où ils en étaient par rapport à leur préparation. Avec 8 ou *a fortiori* 9, le succès est tout à fait envisageable à la session 2022 avec un complément de réflexion et de formation. Avec moins de 7, il est sans doute nécessaire de réinterroger le projet lui-même et les conditions de la préparation.

Il reste ici à féliciter les 6 candidats qui ont réussi, mais plus loin, à remercier les 10 candidats qui se sont présentés malgré sans doute des conditions de travail parfois difficiles au cours des mois qui ont précédé l'examen. Tous ont eu raison d'accepter de confronter leurs connaissances, leurs réflexions, leurs représentations du « métier » de professeur de FLS, de professeur-ressource dans ce domaine ; de coordinateur aussi du travail collaboratif au sein d'un collectif (école ou établissement avec dispositif ou sans dispositif). Ils ont eu raison d'accepter enfin de mettre à distance leurs pratiques, quelles qu'elles soient en l'état des affectations. Même si le niveau de maîtrise s'avère encore un peu insuffisant, cette confrontation est un point d'appui important pour progresser.

Les futurs candidats sont ainsi invités à ne pas renoncer à leur projet de certification à partir du moment où ils auront franchi le pas de l'inscription, certes après réflexion, mais aussi avec la certitude de trouver auprès des enseignants titulaires déjà en charge des conseils et du soutien autant que de besoin ; auprès du CASNAV l'appui logistique et pédagogique pour adapter leur préparation à leurs situations individuelles.

42. Développer sa posture réflexive et valoriser son parcours et ses pratiques

Si plusieurs candidats ont pu se prévaloir de pratiques de soutien ou d'accompagnement de quelques élèves, parfois un seul, peu dans le second degré ont eu cette année la possibilité de valoriser une véritable expérience d'enseignement du FLS à des groupes étoffés et de manière continue. On peut néanmoins retenir que les deux candidates qui ont cette année le plus favorablement convaincu les membres du jury de leur maîtrise des compétences dans le domaine de l'enseignement du FLS et de la coordination du parcours scolaire des élèves allophones, ont pu s'appuyer sur un socle de pratiques judicieusement exploitées, y compris en présentant et contextualisant des supports utilisés en classe. Elles ont su tirer le meilleur parti de leur expérience en UPE2A. Le fait que l'une et l'autre, qui ont très bien réussi, soient des professeures des écoles n'est peut-être que le fait du hasard, ou plutôt la conséquence de leurs qualités individuelles. Toutefois le jury a pu mesurer combien l'expérience capitalisée avant même la spécialisation en UPE2A (parcours professionnel en élémentaire ou en maternelle) les avait préparées à aborder l'enseignement du FLS à des publics parfois PSA/NSA avec une assise didactique et pédagogique déjà solide.

Sans pour autant que l'effet puisse en être quantifié, l'expérience effective de l'enseignement du FLS, c'est-à-dire la prise en charge pédagogique de groupes hétérogènes d'élèves allophones, même à hauteur de quelques heures par semaine (modules de soutien par exemple), et pas uniquement un service ponctuel d'aide individualisée ou d'accompagnement d'un ou deux élèves, paraît néanmoins une circonstance favorable à la réussite à l'examen, dans la mesure où ce vécu professionnel permet d'identifier et de commencer à mesurer tous les enjeux pour un professeur de FLS, facilitateur d'inclusion et/ou coordonnateur de dispositif. Le jury en effet reste attentif tant au cours de l'exposé que de l'entretien à saisir la capacité des candidats de se projeter dans les diverses responsabilités qu'un enseignant titulaire de la certification complémentaire peut être amené à assumer par la suite.

Mais peu de candidats ont la possibilité d'expérimenter avant de concrétiser. Peu de candidats ont la possibilité de fortifier leurs compétences en exerçant déjà en amont de l'examen au sein d'un dispositif ou dans un établissement qui dispose d'un volant d'heures supplémentaires dédiées au soutien linguistique des élèves allophones. Or se placer en posture réflexive à partir de son expérience personnelle est un des deux piliers de la préparation. Se préparer spécifiquement est indispensable. Certes la préparation doit comporter un volet intellectuel de découverte ou d'approfondissement de la littérature universitaire et spécialisée, mais elle ne peut pas se résumer à cela. Eprouver ses connaissances dans une confrontation avec les pratiques de classe et d'établissement est indispensable. Si l'on n'est pas en situation soi-même de tirer parti d'une pratique suffisante alors il convient d'établir des liens de collaboration avec des collègues qui sont eux en charge d'un dispositif.

43. Développer une stratégie de préparation à la fois intellectuelle et collaborative

Mettre en place une stratégie de travail collaboratif s'entend selon deux axes. Si l'on n'est pas soi-même en situation d'enseigner le FLS (affecté en dispositif avec promesse de se présenter à l'examen, chargé d'un accompagnement FLS hors dispositif...), il est important de pallier l'absence de pratiques personnelles en nouant des contacts. La situation la plus aisée sera celle d'un établissement d'affectation où existe une UPE2A. Par l'expérience de l'inclusion d'élèves dans ses propres cours « ordinaires », le lien se fera « naturellement » avec la personne en charge du dispositif. L'intérêt pour l'enseignement du FLS et pour la certification motivera un rapprochement intellectuel et professionnel qui pourra favoriser une montée en compétences. Si le candidat intéressé ne bénéficie pas de cette proximité, il conviendra de se tourner vers un autre établissement afin de nouer des relations avec un ou plusieurs collègues. Il sera alors également question d'observations et d'échanges à partir de l'expérience du ou des collègues en charge. Le CASNAV pourra éventuellement aider à faciliter ces contacts. De même dans le cas d'affectation en dispositif sans expérience notable de cette responsabilité, il pourra être envisagé d'instituer un tutorat, gage supplémentaire, selon les cas, d'une montée en compétences préparant la réussite à la certification. La question des compétences transversales (savoir travailler en équipe) se pose de plus dans la mesure où d'un professeur en charge d'un dispositif, il va être attendu la capacité, en tant qu'expert auprès du chef d'établissement ou de la circonscription, d'interagir avec des partenaires et de piloter l'inclusion progressive des élèves dans un parcours ordinaire : interagir avec les acteurs du premier accueil et éventuellement du positionnement linguistique et scolaire, piloter avec les professeurs des classes ordinaires les conditions et

le rythme des inclusions. Il s'agira de savoir communiquer en termes de différenciation et d'adaptation par exemple pour l'évaluation, avec les équipes. Ce champ des compétences transversales de l'enseignant est donc à travailler dans la perspective particulière de la certification, mais si localement, les conditions ne sont pas réunies, c'est dans l'exercice de la mission de professeur principal et dans le resserrement des relations avec les Psy-En qu'il convient de se préparer en développant sa capacité d'initiative et son leadership.

Devenir acteur de sa formation est une formule connue. Elle s'applique particulièrement à la préparation de l'examen de certification complémentaire FLS dans la mesure où le domaine de connaissance et de compétence ne relève pas ici d'un champ académique mais bien d'une spécialisation. Il convient même de souligner que ce qui constitue souvent une première pierre à l'édifice notionnel nécessaire, une formation universitaire en français langue étrangère (FLE), ou une expérience vécue à l'étranger à la suite d'études en lettres modernes ou en langue vivante, ne correspond pas exactement à ce que recouvre les trois lettres FLS en milieu scolaire. Cette spécificité rend nécessaire de confronter la « pratique » aux discours théoriques (la réciproque est vraie), d'autant plus que les questions posées à ces discours empruntent à des notions aussi divergentes que (pour faire simple) linguistique et didactique, interculturalité et acculturation, pédagogie et différenciation. Toutes notions cependant réunies *in fine* dans un projet d'enseignement en réalité très pragmatique mais aussi très ambitieux : les élèves allophones doivent maîtriser la langue française au plus vite et au mieux afin de trouver leur place dans l'école française pour y réussir comme tous les autres élèves. Se préparer à la certification, c'est donc armer sa pratique de concepts maîtrisés afin de se rendre capable de questionner cette pratique pour l'adapter à l'hétérogénéité des besoins de ses élèves. L'examen de certification ne conduit pas à l'obtention d'un diplôme universitaire qui confère un grade en fonction de la qualité et de la quantité des connaissances. C'est une validation de compétences à finalité professionnelle. En ce sens les connaissances doivent être mises d'abord au service de la qualité des enseignements. Il n'est pas possible de faire l'impasse sur celles-ci et de fonder un projet de candidature sur ses seules pratiques de classe. C'est pourquoi, chaque candidat aura à cœur de s'investir dans le parcours de formation qui est proposé par l'académie (opérateur CASNAV). Ce parcours a pour vocation de guider et d'étayer les efforts développés par chacun en fonction du plan individuel de préparation qu'il aura arrêté. Cette formation est au service de la réussite de tous.

Quel usage enfin pour sa discipline de recrutement/d'enseignement ? Cette question se pose peut-être davantage aux professeurs du second degré. La session 2021 (comme en 2020 déjà) offre un aperçu sur deux points de vue opposés, tels qu'ils ont pu apparaître au jury de l'examen. Un candidat a éprouvé une intuition lors d'une séance à son emploi du temps. Elle l'a conduit à penser qu'une pratique, commune dans sa discipline, pourrait s'appliquer largement aux élèves allophones, en ayant toutes les chances de les faire progresser dans la maîtrise de la langue française. Deux écueils sont apparus dans l'entretien malgré l'intérêt de la proposition : le fait que cette pratique pouvait convenir dans le contexte de l'établissement du candidat et dans le cadre de son pilotage, à lui, mais pour cela restait difficilement duplicable ailleurs, et puis cette pratique convenait pour une fraction seulement des élèves allophones (ayant déjà quelques notions de français à l'oral). Elle ne convenait pas pour apprendre à lire et écrire à des élèves non scolarisés antérieurement par exemple. Dans l'exemple inverse, le jury a pu mesurer la démarche d'une autre professeure qui a su effectuer des allers-retours didactiques entre sa discipline et l'enseignement du FLS afin de comprendre comment elle devait adapter son enseignement disciplinaire aux besoins linguistiques particuliers des élèves d'une UPE2A de collège, ce pour rendre son enseignement efficace en termes d'objectifs académiques (connaissances, valeurs) mais aussi d'objectifs de sécurisation et de réussite de l'inclusion. Ce faisant, elle est entrée dans un processus de compréhension des enjeux, suffisamment pour réussir l'examen. On voit que loin d'être quantité négligeable, la réflexion à partir de sa discipline d'enseignement peut constituer un point d'appui solide pour se préparer.

Pour résumer ce qui en filigrane court dans les paragraphes précédents, et au-delà de la diversité des profils de candidats et peut-être même de la diversité des projets professionnels et des motivations qui sous-tendent les candidatures, on peut retenir dans la continuité des rapports précédents les points suivants, saillants sinon exhaustifs, mais constitutifs du plan de préparation à l'examen. Ils s'énoncent en termes de connaissances et/ou de capacités :

- Les textes réglementaires et plus particulièrement la circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés ;

- Les divers aspects des programmes de l'école primaire, du collège et du lycée concernant la maîtrise de la langue, le jury tenant compte du niveau d'enseignement du candidat ;
- Les grandes familles de langue et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves ;
- Les matériels pédagogiques disponibles destinés à servir de supports à l'accueil personnel des élèves allophones et de leurs familles au sein des écoles et des établissements scolaires,
- Plus spécifiquement les outils destinés au positionnement linguistique et scolaire des élèves allophones et plus généralement une réflexion sur l'évaluation des compétences des élèves au sens du suivi (dont les principaux outils d'évaluation : CECRL, socle commun de compétences) ;
- Les pratiques d'enseignement pour les publics d'élèves non francophones (organisation d'une séquence de langue étrangère ou une séquence de langue seconde pour des élèves débutants ou pour des élèves avancés), spécifiquement donc l'individualisation du parcours et la différenciation pédagogique, notamment dans les premiers temps de la scolarisation ; spécialement la prise en compte de l'évolution des besoins particuliers (lexique, lecture) des élèves allophones nouvellement arrivés peu ou pas scolarisés antérieurement (PSA/NSA) et mineurs isolés (MNA) ;
- L'articulation entre objectifs d'apprentissage linguistiques et objectifs plus culturels ; pour les professeurs de lettres, la volonté de mener une réflexion sur les œuvres littéraires inscrites, ou non, dans les programmes (quelles adaptations, quelles aides à mettre en place ?) ;
- La pédagogie de projet et les pratiques interdisciplinaires ou transversales comme facteur d'intégration scolaire et de socialisation ;
- Le travail en équipe (en particulier au sein des dispositifs de type UPE2A) avec des outils favorisant la liaison entre les acteurs en particulier autour de la progressivité de l'inclusion et de son accompagnement au sein de la classe (élaboration d'un plan individualisé de formation pour les élèves et finalisation avec les équipes pédagogiques d'un plan d'inclusion progressive dans la classe d'inscription).
- L'accompagnement vers la diplomation au double point de vue du DELF et des différents diplômes du cursus scolaire ;
- L'élargissement du regard porté sur l'élève allophone, ses besoins d'accompagnement par sa famille et ce qui en découle (ateliers OEPRE).

5. Attentes du jury relativement au trois étapes de l'examen

51. Le dossier :

Le candidat doit remettre un dossier dactylographié de cinq pages maximum. Ce dossier n'est pas soumis à notation. Toutefois il fournit au jury des informations et des éléments de compréhension sur son parcours en lien avec l'enseignement du FLS. Ce dossier peut être aussi une source pour la conduite de l'entretien.

L'écriture du dossier s'inscrit dans une démarche qui vise à faciliter la lecture du document par le jury. Soigner la présentation, opter pour une mise en page aérée, respecter les règles d'organisation en différentes parties rigoureusement identifiées sont à cet égard des gages d'efficacité, tout comme la clarté et la correction de la langue. Quelques notes de bas de page sont acceptées avec d'autant plus d'à-propos que des lectures didactiques/pédagogiques et de textes institutionnels viendront étayer la rédaction.

Le dossier présente le parcours du candidat dans une logique d'adéquation au projet de réussite. Il ne se borne pas à reproduire un modèle de curriculum vitae. Il présente les informations en démontrant à la fois la capacité réflexive à partir du passé et du présent et aussi celle de se projeter dans le futur proche qui

éventuellement suivra la réussite à l'examen. Le dossier explicite, concrétise cette capacité réflexive au fil du parcours de formation du candidat et constitue pour le jury un point d'appui pour mesurer son cheminement entre le moment de la rédaction du dossier et l'entretien de l'examen à la certification complémentaire FLS. Ainsi s'agit-il d'un récit professionnel exposant les formations, connaissances et compétences du candidat dans le domaine concerné (savoir distinguer *a minima* FLE et FLS). Le jury rappelle que la présentation d'une expérience spécifique est attendue et qu'elle doit être soigneusement développée et analysée. Le parcours professionnel, l'expérience en FLS, les lectures universitaires doivent nourrir la réflexion pédagogique et permettre de l'approfondir. Les annexes se limitent à un ou deux documents pertinents exploités dans le rapport.

52. L'exposé :

L'exposé de dix minutes que le candidat aura préparé en amont, est l'occasion pour lui de démontrer des compétences professionnelles, en particulier dans le domaine communicationnel à l'oral. En dépit de la situation qui peut générer un stress, ce que le jury peut comprendre, il n'est cependant pas envisageable d'exposer en lisant de bout en bout un texte rédigé préalablement. Savoir s'affranchir de ses notes est attendu. Réciproquement sont attendues également clarté, précision et organisation dans le développement du propos. Le recours à une application numérique de présentation peut être une bonne méthode si l'usage en est maîtrisé (composition et nombre et des diapositives) et l'emploi anticipé (fichier sur clé, version papier de précaution).

Pour l'enjeu : il ne s'agit pas de paraphraser le dossier, mais d'en approfondir certains éléments, de manière problématisée. Si le candidat a eu, entre le dépôt du dossier et l'épreuve de l'oral, d'autres expériences d'enseignement du FLS, il peut profiter de l'oral pour les faire connaître au jury. Le jury appréciera une distance réflexive et la capacité à mettre en exergue les problématiques et spécificités de l'enseignement du FLS.

53. L'entretien :

D'une durée de vingt minutes, l'entretien est conduit par les membres du jury dont le rôle est d'amener le candidat à approfondir certains points avancés dans l'exposé, l'inviter à analyser ses expériences et ses pratiques et vérifier ses connaissances. C'est l'occasion pour le candidat d'exprimer sa motivation et les enjeux que représente pour lui le fait de se présenter à la certification complémentaire.

Le candidat doit se montrer à l'écoute des questions posées et y répondre avec pertinence et sincérité. Elles n'ont pas pour objectif de mettre le candidat en difficulté mais bien de l'amener à enrichir son propos, aborder des points non mentionnés jusqu'alors, observer sa capacité à réagir aux suggestions.

Le candidat doit maîtriser les fondamentaux de l'enseignement du FLE/FLS, avoir réfléchi à l'accueil et à l'inclusion en classe ordinaire, à son rôle au sein de l'établissement scolaire, connaître le fonctionnement d'une UPE2A et les textes institutionnels.

Les élèves allophones constituant un public particulier, on attend du candidat une approche conjuguant une grande exigence professionnelle et des qualités humaines nécessaires à l'accompagnement de ces élèves vers l'autonomie linguistique et culturelle.

Le candidat doit adopter un comportement adapté à sa place de candidat face à un jury. Toute familiarité est à proscrire.

Conclusion

L'examen de la certification complémentaire FLS n'est pas une formalité. Il s'agit de faire preuve de la maîtrise des différents aspects de l'enseignement du FLS, *a minima* de démontrer une familiarité avec ce champ particulier de l'enseignement du français, à un niveau suffisant pour en questionner les enjeux, ses modalités pratiques de mise en œuvre dans la classe et son articulation avec d'autres champs de l'enseignement dans le cadre du socle commun de compétences. Ce en mobilisant des connaissances institutionnelles, académiques et issues de la recherche mais en partant d'abord des besoins particuliers

des élèves allophones. Au sein de la liste des candidats 2021, l'intérêt était véritablement vif et partagé pour l'enseignement du FLS. C'est un préalable à toute volonté de réussite, mais cela ne peut suffire. Ainsi chacun qui se présentera à la session prochaine est-il invité à travailler selon les conseils développés ci-dessus avec les plus sincères encouragements du jury.

La préparation académique à l'examen de la certification complémentaire pour la session 2022 est ainsi prévue : deux réunions de présentation et d'explication à distance prolongées par deux journées de formation en présentiel. Cette proposition aura d'autant plus de sens et d'efficacité qu'elle entrera en dialogue avec les fruits d'une préparation personnelle soutenue, à commencer sans tarder.

Les vœux de réussite du jury accompagnent dès à présent tous les candidats à la prochaine session de l'examen de certification complémentaire FLS de l'académie de Dijon.

Pour le jury, le vice-président,
Philippe JACQUIN